

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 05337

Numéro SIREN : 794 402 537

Nom ou dénomination : ASAB

Ce dépôt a été enregistré le 06/12/2019 sous le numéro de dépôt 79060

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 06/12/2019

Numéro de dépôt : 2019/79060

Type d'acte : Rapport du commissaire à la transformation

Déposant :

Nom/dénomination : ASAB

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 794 402 537

N° gestion : 2013 B 05337



ASAB

Société à Responsabilité Limitée
13, rue Camille Desmoulins
92441 Issy-les-Moulineaux Cedex

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

TRANSFORMATION EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Benoît COURTIEU
Commissaire aux comptes
41, rue Saint-Ferdinand
75017 Paris



Aux associés,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui m'a été confiée par décision des associés en date du 20 juillet 2019, et en application des articles L. 223-43 et L. 224-3 du Code de commerce, j'ai établi le présent rapport afin :

- de vous présenter mon analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment :

- à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation ;
- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

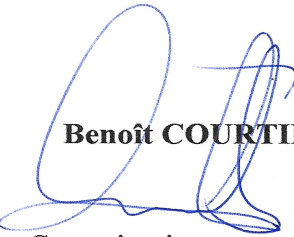
J'ai pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018. J'ai également pris connaissance d'un état de la comptabilité au 31 août 2019. A ces dates, je n'ai pas observé d'événement particulier concernant l'activité de la société susceptible d'affecter durablement cette situation à la baisse.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'autre observation de ma part.



De plus, je n'ai pas d'observation à formuler sur la réalité et la valeur des biens composant l'actif social. Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Paris, le 19 octobre 2019


Benoît COURTIEU
Commissaire aux comptes
Compagnie régionale de Paris



